Mise en ligne le 9 juin 2023

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE MORESTEL

REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° 003/2023	Objet : AIDE ALIMENTAIRE FAMILLE

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale notamment ses articles 21 et 22.
VU la délibération n° 22/2020 fixant le nombre de membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social
VU la délibération n° 23/2020 pour l'élection des représentants de la commune au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
VU la demande pour du combustible pour la famille
CONSIDERANT ses difficultés financières.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

- DE PRENDRE EN CHARGE la facture du magasin Netto (Passins) qui sera payée directement par la Mairie de Morestel, pour un bon CCAS délivré le 20 janvier 2023 numéro interne 57 pour du gaz d'un montant maximum de 70.50€ (soixante dix euros et cinquante centimes).

ARTICLE 2 :

- Le Président du CCAS de Morestel et le Comptable public assignataire de la Trésorerie de Morestel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

BON pour 1 bouteille de gaz

Bénéficiaire :

Fournisseur : NETTO

N° 57 (valable jusqu'au 01/02/23) le 20/01/23

L'Ordonnateur,

Le Président
du Centre Communal d'Action Sociale

Fait à Morestel, le 4 avril 2023

Le Président

Frédéric Vial

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date la plus tardive de sa publication/notification ou sa réception par le représentant de l'Etat